

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE SEE COTIERS GRANVILLAIS

BN.1-1



72 050 habitants

305 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

711 km²

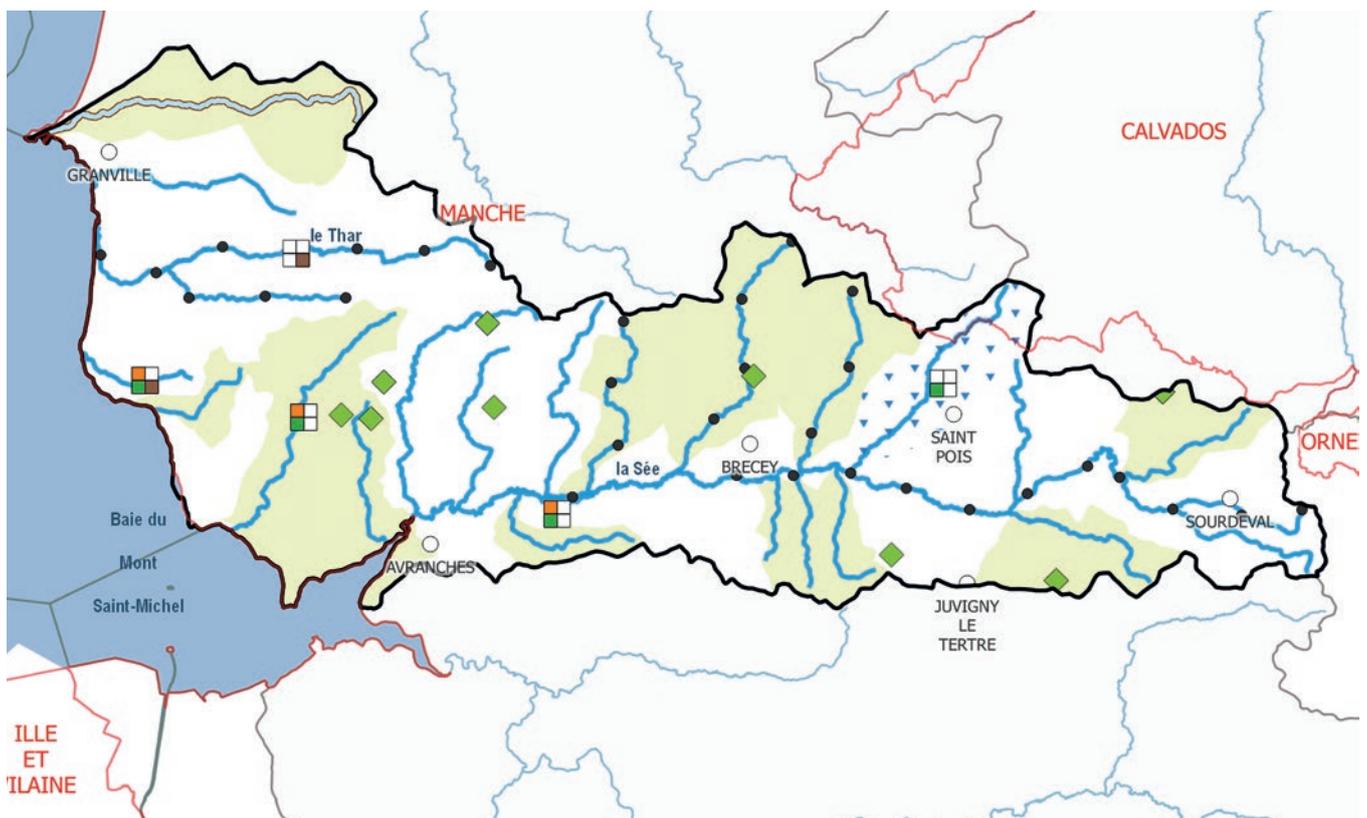
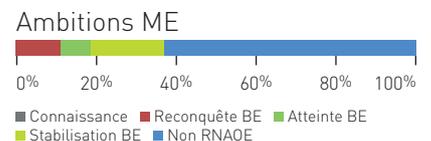
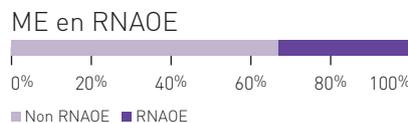
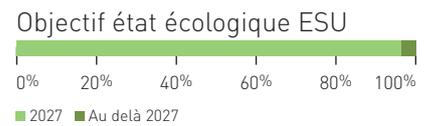
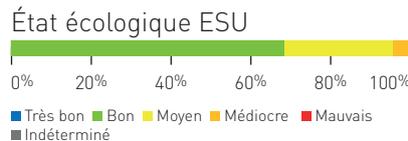
Le bassin de la Sée, peu perturbé sur le plan hydraulique et bénéficiant d'un régime hydrologique bien soutenu par les apports des arènes granitiques, tire sa renommée des populations de saumons qui le fréquentent. La préservation de ce bassin est donc essentielle, d'autant que le cours de la Sée et de ses principaux affluents ont fait l'objet d'un classement au titre de Natura 2000.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent la nappe FRHG513, Socle du bassin versant de la Sée, en mauvais état qualitatif (nitrates et pesticides) et en bon état quantitatif. La préservation de la qualité des eaux superficielles, qui pourvoient à l'essentiel des besoins en AEP sur la Sée comme sur les côtières Granvillais est aussi d'importance majeure. Ces dernières années le nombre de retournement de prairies a augmenté et le ruissellement provenant des zones agricoles s'est accentué.

Sur le littoral, la vocation touristique de la région de Granville fait de la réduction de la contamination microbiologique un enjeu économique et de santé important, notamment pour la baignade et la pêche à pied. Par ailleurs, depuis l'an 2000, les premiers signes de dysfonctionnement du milieu marin ont été observés au travers de la prolifération de macro-algues vertes favorisée par l'existence des faibles courants résiduels lors des cycles de marées, la présence de vastes plateaux sableux et l'apport de sels nutritifs suffisants, en particulier d'azote.

La baie du Mont-Saint-Michel présentant une prédisposition au risque d'eutrophisation (faible renouvellement), la réduction des flux d'azote apportés par les cours d'eau de la baie est un enjeu important.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	25
Lac	0
Transitions	1
Côtières	1
Souterraines	1



UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
SEE COTIERS GRANVILLAIS
BN.1-1

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	4				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	4				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	15				
Réduction des pollutions des industries						
IND1101	industries et artisanat - Mesures complémentaires	7				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	33				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive ni-trates	4				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	11				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	4				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	4				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	4				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	22				
MIA0901	Réaliser profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, zone conchylicole, zone de pêche	4				
Gestion de la ressource en eau						
RES09	Protection eau potable	4				